

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 décembre 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion et Manon Bougie, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier et directeur du Secrétariat général.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 36.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 10-6422**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en retranchant le sujet suivant :

8.31 Boutique d'équipements de ski et planches au centre de ski.

et en ajoutant les items suivants :

8.44 Acceptation de l'offre de les Entreprises Roy et Nadeau Inc. pour le service de location d'équipements au centre de ski

8.45 Embauche temporaire d'un chef de Division – sport et plein air.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 10-6423**

Séance ordinaire du 22 novembre 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier suppléant.

**ADOPTÉE**

## CONSULTATION PUBLIQUE :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 388-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'y inclure les nouvelles cotes de crue pour la rivière Famine et afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 389-2010 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin d'agrandir la zone PB-757 à même la zone CD-756**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### DÉROGATION MINEURE POUR LE 410, 107<sup>E</sup> RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le **410, 107<sup>e</sup> Rue afin de permettre l'installation de 3 enseignes sur mur alors que la norme prescrite est de 2, sans dépasser la superficie maximale d'affichage permise**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni aucun organisme n'ont désiré s'exprimer.

### DÉROGATION MINEURE POUR LE 1010, 132<sup>E</sup> RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le **1010, 132<sup>e</sup> Rue afin de régulariser une marge de recul avant à 3,19 mètres alors que la norme prescrite est de 4 mètres**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni aucun organisme n'ont désiré s'exprimer.

## PROJET DE RÈGLEMENT :

### RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 10-6424

#### Adoption du projet du règlement numéro 394-2010

Le greffier suppléant résume le projet du **Règlement numéro 394-2010**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le projet du **Règlement numéro 394-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'autoriser deux dérogations en zone inondable de grand courant (0-20 ans)**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 13 décembre 2010 au 17 janvier 2011 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 17 janvier 2011 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 394-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2010

Je, Serge Thomassin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 388-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'y inclure les nouvelles cotes de crue pour la rivière Famine et afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures** (Dépôt du projet de règlement).

### RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2010

Je, Irma Quirion conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 393-2010 décrétant les prévisions budgétaires, taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2011**. (Dépôt du projet de règlement).

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### RÉSOLUTION N° 10-6425

#### Adoption du règlement numéro 382-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 382-2010 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RD-540 et d'agrandir la zone RB-501, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 382-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION N° 10-6426

#### Adoption du Règlement numéro 391-2010

ATTENDU : que le greffer résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 391-2010 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances, soit et est adopté par ce Conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 391-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6427**

### Adoption du règlement 392-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le règlement **numéro 392-2010 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2011**, soit adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du règlement **numéro 392-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION N° 10-6428**

#### Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a, directeur du Service des finances et trésorier, en date du 9 décembre 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 519 105,80 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 1 244 362,07 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le directeur des Finances et Trésorier monsieur Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 763 467,87 \$ pour les chèques couvrant la période du 12 novembre au 9 décembre 2010.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6429**

#### Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de chemises et pantalons pour les policiers et pompiers pour l'année 2011

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
AU BON MARCHÉ (BERNARD) INC.	17 848,25 \$
MARTIN & LÉVESQUE INC.	17 863,03 \$

### **RÉSOLUTION N° 10-6429 (SUITE)**

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 24 novembre 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **AU BON MARCHÉ (BERNARD) INC.** et recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **AU BON MARCHÉ (BERNARD) INC. pour la fourniture sur demande de chemises et pantalons pour les policiers et pompiers pour l'année 2011, au montant total de 17 848,25 \$** incluant toutes taxes applicables, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6430**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de services pour l'administration du règlement des animaux pour une période de 3 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉCOLE DE DRESSAGE JEAN LACHAPELLE	26,53 \$/licence
ESCOUADE CANINE M.R.C.	27,66 \$/licence
SPA BEAUCE-ETCHEMIN	27,99 \$/licence (+2 \$/capita)

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 25 novembre 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est la soumission déposée par **ÉCOLE DE DRESSAGE JEAN LACHAPELLE;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **ÉCOLE DE DRESSAGE JEAN LACHAPELLE pour la fourniture de services pour l'administration du règlement des animaux pour 3 ans, au prix unitaire de 26,53 \$ par licence,** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6431**

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, de l'usine de production d'eau potable et le suivi des ouvrages connexes (ouvrages de surverses, postes de pompages, puits, réservoirs et stations de surpression)

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour recueillir les services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, de l'usine de production d'eau potable et le suivi des ouvrages connexes (ouvrages de surverses, postes de pompages, puits, réservoirs et stations de surpression);

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, de l'usine de production d'eau potable et le suivi des ouvrages connexes (ouvrages de surverses, postes de pompages, puits, réservoirs et stations de surpression), présentant les critères d'évaluation suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. expérience de la firme :                          | 30 points |
| 2. organisation de la firme et capacité de relève :  | 20 points |
| 3. compréhension du mandat :                         | 20 points |
| 4. équipe de travail proposée :                      | 20 points |
| 5. qualité :   | 5 points  |
| 6. expérience de réalisation du manuel d'opération : | 5 points  |

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6432**

Demande de dérogation mineure pour le 410, 107<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : que le propriétaire du 410, 107<sup>e</sup> Rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre l'installation de 3 enseignes sur mur alors que la norme prescrite est de 2, sans dépasser la superficie maximale d'affichage permise;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'Urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 410, 107<sup>e</sup> Rue Saint-Georges :

permettre l'installation de 3 enseignes sur mur alors que la norme prescrite est de 2, sans dépasser la superficie maximale d'affichage permise

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6433**

Demande de dérogation mineure pour les 1010, 132<sup>e</sup> Rue  
et 13225-13245, 10<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : que le propriétaire des 1010, 132<sup>e</sup> Rue et 13225-13245, 10<sup>e</sup> Avenue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de régulariser une marge de recul avant à 3,19 mètres alors que la norme prescrite est de 4 mètres;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'Urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour les 1010, 132<sup>e</sup> Rue et 13225-13245, 10<sup>e</sup> Avenue Saint-Georges :

régulariser une marge de recul avant à 3,19 mètres alors que la norme prescrite est de 4 mètres

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6434**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et  
d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville

ATTENDU : que l'enseigne peinte dans les fenêtres par Dark Side Tattoo au 12221, 1<sup>re</sup> Avenue ne requiert pas de permis, mais est assujettie au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que celle-ci réponde aux objectifs et critères du PIIA du secteur centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil confirme que l'enseigne au commerce Dark Side Tattoo au 12221, 1<sup>re</sup> Avenue est conforme au PIIA du centre-ville.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6435**

Demande d'autorisation à la Commission de protection  
du territoire agricole par le ministère des Transports du Québec

ATTENDU : la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet de modifier une demande d'empiétement dans la zone agricole de 285 mètres carrés à 327.4 mètres carrés pour des travaux de réfection de la 6<sup>e</sup> Avenue Sud;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

### **RÉSOLUTION N° 10-6435 (SUITE)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil appuie la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin de modifier une demande d'empiétement dans la zone agricole de 285 mètres carrés à 327.4 mètres carrés pour des travaux de réfection de la 6<sup>e</sup> Avenue Sud, aux motifs suivants :

- ▶ ce terrain est de classe 7;
- ▶ cette demande est conforme à la réglementation de zonage;
- ▶ cette demande n'aurait aucune conséquence sur les établissements agricoles existants, puisqu'elle ne génère aucune distance séparatrice;
- ▶ cette demande n'aurait aucun effet sur l'homogénéité de la communauté agricole puisqu'elle ne vise que des superficies minimales.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6436**

Acceptation d'une promesse de cession de terrain  
avec la compagnie 9008-0094 Québec inc.

ATTENDU : le projet d'aménagement d'une piste cyclable entre le barrage Sartigan et le centre-ville;

ATTENDU : la recommandation de M. Claude Poulin, directeur général adjoint, à l'effet d'accepter la cession de terrain pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU : que ce rapport a été discuté au comité général du 29 mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte, à titre gratuit, la promesse de cession de terrain avec la compagnie 9008-0094 Québec inc., le tout conformément au document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

**QUE** le maire et le greffier soient tous les deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la promesse de cession et le contrat de cession qui en découlera.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6437**

Vente de terrain à 9215-5977 Québec inc.

ATTENDU : la demande de la compagnie 9215-5977 Québec Inc., pour faire l'acquisition d'un terrain;

ATTENDU : que la Société immobilière de Beauce ltée doit intervenir pour permettre la réalisation de cette vente;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 10-6437 (SUITE)**

**QUE** ce conseil vende à la compagnie 9215-5977 Québec inc. un terrain connu et désigné comme étant le lot originaire QUATRE MILLIONS SIX CENT ONZE MILLE SIX CENT QUARANTE (4 611 640) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 647,3 mètres carrés, au prix de 6 149,35 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Claude Mathieu, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**QUE** ce conseil accepte la renonciation de Société immobilière de Beauce Itée pour un montant de 3 074,68 \$ payé à même le montant de la vente à 9215-5977 Québec inc., le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Claude Mathieu, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6438**

### Adhésion au programme Rénovation Québec

ATTENDU : que le décret concernant la mise en œuvre du programme Rénovation Québec permet à une municipalité avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de préparer un programme municipal de revitalisation sur son territoire et l'adopter par règlement;

ATTENDU : que Ville de Saint-Georges désire revitaliser la fonction résidentielle dans le centre de la ville par le biais d'interventions contenues dans le volet II du programme;

ATTENDU : que ce programme permet d'attribuer une aide financière au projet s'intégrant dans un règlement adopté par une municipalité à l'intérieur d'un programme Rénovation-Québec;

ATTENDU : que la municipalité s'engage à allouer un montant de 50 000 \$ dans le programme Rénovation-Québec pour l'année 2011

ATTENDU : que la municipalité demande à la Société d'habitation du Québec que des fonds équivalents lui soient réservés.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le conseil municipal fixe un montant total de 100 000 \$, incluant la part de la Société d'habitation du Québec, qui sera alloué à la mise en œuvre d'un programme Rénovation-Québec pour l'année 2011.

**QUE** le maire soit désigné pour effectuer une demande à la Société d'habitation du Québec afin que des fonds équivalents au montant fixé par la Ville lui soient réservés.

**QUE** la directrice du Service de l'urbanisme voit à l'élaboration d'une proposition de règlement décrétant la mise en œuvre du programme Rénovation-Québec.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6439**

### Acceptation des directives de changement numéros 1, 3, 4 et 7 pour les travaux de réaménagement intérieur au Service de l'urbanisme

ATTENDU : les travaux de réaménagement intérieur au Service de l'urbanisme;

ATTENDU : que pendant l'exécution des travaux, divers imprévus ont été identifiés;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Guy Bilodeau, directeur des Travaux publics, en date du 6 décembre 2010, dans lequel il recommande l'acceptation des directives de changement numéros 1, 3, 4 et 7 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les directives de changement suivantes pour les travaux de réaménagement intérieur au Service de l'urbanisme :

Numéro 1 - Surplus de 1 099,44 \$  
Remplacement d'une porte avec fenêtre latérale

Numéro 3 - Surplus de 750,52 \$  
Récupérer, modifier et installer une fenêtre intérieure

Numéro 4 - Surplus de 201,84 \$  
Enlever l'ancienne suspension dans l'entre-plafond

Numéro 7 - Crédit de 515,00 \$  
Nouvelle fenêtre annulée dans le local 402 et remplacer par une existante

**QUE** la somme de 1 734,66 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le fonds d'administration – section immobilisations.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6440**

### Demande de paiement numéro 13 pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts et route 173 de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue confiés à l'entrepreneur Giroux & Lessard ltée;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 13 pour ces travaux;

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 13 au montant de 207 159,13 \$, dont une somme de 39 205,65 \$ payable par la Ville et 167 953,48 \$ payable par le ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la demande de paiement numéro 13 au montant de 207 159,13 \$ pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égout sur la route 173, de la 159<sup>e</sup> Rue à la 193<sup>e</sup> Rue.

**QUE** la somme de 207 159,13 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement d'emprunt 269-2008.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6441**

### Demande de prolongation du protocole d'entente dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec pour le prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : que les travaux de pavage de la 25<sup>e</sup> Avenue ne pourront être complétés avant l'échéance butoir du 31 mars 2011;

ATTENDU : l'annonce par le gouvernement fédéral de repousser la date butoir au 31 octobre 2011;

ATTENDU : qu'il y a lieu de transmettre une demande écrite au cabinet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour prolonger du protocole d'entente dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger le protocole d'entente pour les travaux de la 25<sup>e</sup> Avenue (dossier 800134) dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6442**

### Acceptation des directives de changement numéros 1 et 2 pour les aménagements extérieurs de la phase II du garage municipal

ATTENDU : les travaux extérieurs exécutés par la compagnie 9060-1535 Québec Inc./A.D. Roy au garage municipal;

ATTENDU : que pendant l'exécution des travaux, divers imprévus ont été identifiés;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alain Roy, directeur associé des Services techniques, en date du 29 novembre 2010, dans lequel il recommande l'acceptation des directives de changement numéros D.C.#1 et D.C.#2 inclusivement;

ATTENDU : que la Ville a fait une réclamation à l'entrepreneur pour un montant de 4 371,15 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les directives de changement suivantes pour la construction du garage municipal phase II (aménagements extérieurs) :

- D.C.#1 – Surplus de 16 084,68 \$  
Ajout d'un poteau incendie
- D.C.#2 – Surplus de 6 053,26 \$  
Dynamitage supplémentaire – Secteur PE-2
- Réclamation (4 371,15 \$)

**QUE** la somme de 17 766,79 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement 362-2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6443**

Acceptation d'une entente relative à la reconstruction d'une prise d'eau par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et la cession subséquente de celle-ci à la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : que dans le cadre des travaux d'augmentation de la capacité d'excavation du barrage Sartigan, la prise d'eau actuelle doit être relocalisée en rive Est;

ATTENDU : qu'une entente et un bail doivent être conclus entre la Ville et le Centre d'expertise hydrique du Québec (CHEQ) ;

ATTENDU : les discussions intervenues au comité général du 6 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la signature d'une entente relative à la reconstruction d'une prise d'eau par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et la cession subséquente de celle-ci à la Ville.

**QUE** ce conseil accepte le bail officialisant la présence de la prise d'eau et la conduite d'alimentation en eau de l'usine de filtration sur les terrains du Ministère.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6444**

Autorisation de travaux d'éclairage de rues 2010

ATTENDU : qu'une somme de 60 000 \$ est prévue au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2010 pour l'éclairage des rues secteurs urbains;

ATTENDU : qu'une somme de 48 055,80 \$ a déjà été autorisée pour la phase I;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'autoriser les travaux d'ajout d'éclairage de rues, phase II;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing., directeur associé aux Services techniques, à l'effet d'autoriser ces travaux pour un montant de 11 894,54 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise les travaux d'ajout d'éclairage de rues – phase II, le tout conformément à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite, pour un montant total de 11 894,54 \$, incluant toutes les taxes applicables.

**QUE** M. Léo Fortin, technicien aux Services techniques soit autorisé à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 11 894,54 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé nouvelle ville – Section immobilisations.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6445**

### Autorisation de travaux à l'aéroport municipal

ATTENDU : qu'une somme de 50 000 \$ est prévue au budget pour améliorer les installations de l'aéroport;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing., et directeur associé aux Services techniques, à l'effet de prolonger la voie d'accès devant 5 hangars existants;

ATTENDU : que ces travaux sont estimés à 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise les travaux de prolongement de la voie d'accès devant 5 hangars à l'aéroport municipal pour un montant maximum de 25 000 \$ :

**QUE** la somme de 25 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le surplus accumulé de la nouvelle Ville de Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6446**

### Acceptation d'un bail de location de terrain avec M. Pierre Vermette pour la construction d'un hangar sur les terrains de l'aéroport

ATTENDU : la demande de M. Pierre Vermette pour la location d'un terrain pour y construire un hangar pour un avion à l'aéroport de Saint-Georges;

ATTENDU : que pour construire ce hangar, la route d'accès doit être prolongée;

ATTENDU : les discussions intervenues au comité général du 6 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de louer un terrain pour la construction d'un hangar à l'aéroport de Saint-Georges à M. Pierre Vermette, conditionnellement à ce que monsieur Vermette assume les coûts de prolongement de la route d'accès à l'arrière des hangars, lesquels travaux devront être supervisés par les employés municipaux.

**QUE** monsieur le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6447**

### Autoroute 73

ATTENDU : que le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de l'autoroute 73 a été invalidé par la décision de la cour supérieure le 3 novembre 2010;

ATTENDU : que ce conseil estime que cette décision entraînera des délais supplémentaires néfastes au développement économique de notre région;

## **RÉSOLUTION N° 10-6447 (SUITE)**

ATTENDU : que ce conseil réitère sa demande de justice et d'équité en faveur d'une infrastructure routière fluide et sécuritaire nécessaire au bien-être collectif de la communauté beauceronne;

ATTENDU : que les autorités politiques municipales de Beauce-Sartigan réclament une solution rapide dans ce dossier, et à cet effet, sollicitent le gouvernement du Québec afin que celui-ci règle une fois pour toutes ce projet de prolongement de l'autoroute 73;

ATTENDU : que les différents recours ont assez duré et qu'une solution définitive doit être envisagée comme la seule avenue possible au règlement de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au gouvernement du Québec de recourir à une loi spéciale afin de permettre la réalisation complète du tronçon de l'autoroute 73 prévu entre Beauceville et Saint-Georges.

**QUE** ce conseil transmette une copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique et député de Beauce-Sud, M. Robert Dutil, au ministre des Transports, M. Sam Hamad ainsi qu'au ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, M. Laurent Lessard.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6448**

### Appui à la Coalition pour le maintien des comtés en région

ATTENDU : que les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec auraient retranché trois circonscriptions en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, au Bas –Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU : que la proposition de cette nouvelle carte électorale aurait diminué le poids politique des régions;

ATTENDU : la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de Témiscouata;

ATTENDU : que les Conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie – Île-de-la-Madeleine ont accepté, en principe, de joindre cette Coalition;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil appuie les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et de la Coalition pour le maintien des comtés en région auprès des autorités concernées afin de préserver le poids politique des régions et en assurer la survie.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6449**

### Demande d'installation de bannières par le Festival beauceron de l'érable

ATTENDU : la demande du Festival beauceron de l'érable à l'effet d'installer des bannières sur des lampadaires municipaux, à certains endroits déjà prévus par la politique d'affichage de la Ville;

ATTENDU : que la période d'affichage serait du 19 février au 17 avril 2011;

ATTENDU : que l'organisme a transmis une preuve d'assurance au montant de 2 millions de dollars;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le Festival beauceron de l'érable à procéder à la pose de bannières sur les lampadaires municipaux, le tout conformément à la politique d'affichage de la Ville.

**QUE** cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation du système d'ancrage de bannières par les Travaux publics et que les supports de bannières soient laissés en permanence sur les lampadaires où ils seront installés et que les bannières ne doivent pas camoufler les numéros d'identification des poteaux.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6450**

### Adhésion au programme de classification horticole les Fleurons du Québec

ATTENDU : que la Ville a démontré depuis longtemps son intérêt pour améliorer son cadre de vie, notamment en participant activement au fleurissement de son environnement;

ATTENDU : que l'organisme les Fleurons du Québec a pour objectif de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public;

ATTENDU : que la participation aux Fleurons du Québec peut contribuer à atteindre les objectifs sociaux et culturels, économiques et environnementaux dans un contexte de développement durable sur le plan social et culturel, sur le plan économique et sur le plan environnemental;

ATTENDU : que la cote de classification des Fleurons du Québec est accompagnée d'un rapport d'évaluation fait par des professionnels neutres et compétents;

ATTENDU : que des grands projets d'infrastructures seront réalisés sous peu dans la ville et le peu de considérations paysagères qui y sont associées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'adhésion de la Municipalité à l'organisme les Fleurons du Québec pour les années 2011, 2012 et 2013 au montant de 693,33 \$ par année.

**QUE** la somme de 2 080 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le fonds d'administration.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6451**

### Agrandissement du centre sportif Lacroix-Dutil pour l'aménagement d'une deuxième glace au parc des Bâtisseurs

- ATTENDU : la consultation faite auprès des représentants de divers organismes de la ville;
- ATTENDU : la concertation du milieu reconnaissant l'importance de développer de saines habitudes de vie et d'améliorer l'offre de service en matière d'équipements sportifs;
- ATTENDU: les discussions et échanges qui ont eu lieu entre les membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'implantation de la deuxième glace soit faite au parc des Bâtisseurs **sous réserve** :

- des autorisations requises à être obtenues;
- de l'optimisation technique et financière du projet entre les options A et C de l'étude comparative de madame Odette Roy architecte;
- de l'élaboration d'un plan de financement respectant la capacité de payer des contribuables

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6452**

### Subvention à un organisme accrédité

- ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des Loisirs et de la Culture à l'effet d'autoriser le paiement d'une subvention au montant de 2 024 \$ à l'Escadron 890 Cadets de l'air;
- ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le paiement d'une subvention au montant de 2 024 \$ à l'Escadron 890 Cadets de l'air pour l'année 2010.

**QUE** la somme de 2 024 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6453**

### Gratuité d'heures de glace au club de hockey Junior AA – Cléri Sport

- ATTENDU : la demande de gratuité des heures de glace utilisées au centre sportif Lacroix-Dutil par le club de hockey Junior AA – Cléri Sport pour la saison 2010-2011;
- ATTENDU : la recommandation de la Commission consultative des loisirs et de la culture à l'effet d'accepter de rembourser ces heures de glace;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

### **RÉSOLUTION N° 10-6453 (SUITE)**

**QUE** ce conseil accorde au club de hockey Junior AA – Cléri Sport, pour la saison 2010-2011, le remboursement de 70 heures de glace pour l'utilisation du centre sportif Lacroix-Dutil pour le camp d'entraînement, les parties régulières et les séries éliminatoires.

**QUE** le profit net d'opération des bars soit partagé 75/25 entre le club de hockey Junior AA – Cléri Sport et la Ville de Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6454**

Déneigement de l'île Pozer, du sentier Optimiste  
et de la partie nord du stationnement adjacent

ATTENDU : la décision de ce conseil de rendre accessible au public, pendant la période hivernale, le sentier Optimiste, le sentier de l'île Pozer, ainsi qu'une partie du stationnement qui y est adjacent;

ATTENDU : que dans les années antérieures, le déneigement de ce sentier et du stationnement a été réalisé par M. Serge Veilleux, à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU : l'offre de M. Serge Veilleux à l'effet de procéder au déneigement du sentier Optimiste, de la partie nord du stationnement, ainsi que de l'île Pozer pour un montant de 9 142,87 \$ incluant toutes les taxes applicables, pour l'hiver 2010-2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte que M. Serge Veilleux procède au déneigement du sentier Optimiste, de la partie nord du stationnement, ainsi que de l'île Pozer pour une somme de 9 142,87 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**QUE** la somme de 9 142,87 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération pour l'année 2011.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-6455**

Adhésion au programme de vignettes d'accompagnement touristique et de loisir

ATTENDU : que l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches propose à la Ville d'adhérer au projet de vignettes d'accompagnement touristique et de loisir;

ATTENDU : que cette vignette permettrait la gratuité aux **accompagnateurs** de personnes, âgées de 12 ans et plus ayant une déficience ou un problème de santé mentale, lors de visites culturelles, touristiques et d'activités de loisir;

ATTENDU : que cette vignette serait valide sur les activités offertes par la Ville seulement et non par un autre organisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise au programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisirs.

**QUE** Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6456**

### Horaire spécial d'ouverture de la bibliothèque municipale

ATTENDU : que pendant la période des fêtes, la bibliothèque municipale sera fermée pendant 4 journées consécutives;

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'ouverture pendant la période des fêtes;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'ouverture de la bibliothèque municipale exceptionnellement lundi 27 décembre 2010 et lundi 3 janvier 2011.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6457**

### Demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes

ATTENDU : que la Ville désire faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes pour l'année financière 2010-2011;

ATTENDU : que l'aide financière accordée par le Ministère est de 61 300 \$ pour l'année financière 2010-2011, pour un investissement par la Ville de 26 271 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes pour l'année financière 2010-2011.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6458**

### Modification salariale du Responsable adjoint au centre de ski

ATTENDU : que M. Réjean Laliberté est embauché au centre de ski depuis le 25 octobre 2010, au salaire de 765,50 \$ par semaine, soit l'équivalent de 19,14 \$/heure;

ATTENDU : qu'une erreur s'est glissée dans le calcul de son salaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'ajustement du salaire de M. Réjean Laliberté, responsable adjoint au Centre de ski, de façon à ce que son salaire soit fixé à 910 \$ par semaine, à compter du 25 octobre 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6459**

### Embauche d'un responsable adjoint par intérim au centre de ski

ATTENDU : l'absence du responsable adjoint du centre de ski pour une période indéterminée;

ATTENDU : qu'il y a lieu de désigner un remplaçant pour occuper ce poste;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines et de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet d'autoriser l'embauche de M. François Matteau à titre de responsable adjoint par intérim au centre de ski;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. François Matteau à titre de responsable adjoint par intérim au centre de ski à compter du 13 décembre 2010.

**QUE** le salaire de M. François Matteau soit fixé à 910,00 \$ par semaine.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6460**

### Embauche de personnel supplémentaire pour du travail de maintenance au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher, pour une période temporaire, du personnel supplémentaire de maintenance au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, en date du 25 novembre 2010, lequel rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à l'embauche du personnel suivant :

#### Responsables, surveillance et arrosage des glaces extérieures :

Période : 30 novembre 2010 au 30 juin 2011

Charles-André Langevin Taux horaire : 10,50 \$	Pascal Rancourt Taux horaire : 10,25 \$	Steeve Longchamps Taux horaire : 10,50 \$
Martin Lessard Taux horaire : 10,75 \$	Billy Rodrigue Taux horaire : 10,50 \$	Harold Champagne Taux horaire : 10,75 \$
Dave Larivière Taux horaire : 10,75 \$	Dave Morin Taux horaire : 10,25 \$	Normand Fortier Taux horaire : 10,25 \$
Mark Boucher Taux horaire : 10,25 \$	Jimmy Rancourt Taux horaire : 10,50 \$	Mark-André Thibodeau-Lacasse Taux horaire : 10,50 \$
Denis Boutin Taux horaire : 10,75 \$	Maxime Caron Taux horaire : 10,25 \$	Pier-Luc Cloutier Taux horaire : 10,75 \$
Samuel Morin Taux horaire : 10,25 \$	Maxim Duquet Taux horaire : 9,75 \$	Jean-Michaël Dubé-Rousseau Taux horaire : 9,50 \$
Kim Roy-Henrichon Taux horaire : 10,00 \$	Andréanne Poirier Taux horaire : 9,50 \$	Philippe Jacques-Bilodeau Taux horaire : 9,50 \$
Samuel Breton Taux horaire : 9,50 \$		

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6461**

### Nomination d'un directeur des Services techniques

ATTENDU : le départ à la retraite de M. Robert Gilbert, directeur des Services techniques au mois de décembre 2010;

ATTENDU : que M. Alain Roy occupait le poste de directeur associé aux Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à la nomination de M. Alain Roy à titre de directeur des Services techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6462**

### Ouverture d'un poste de chef de Division – services techniques

ATTENDU : les besoins d'ouvrir un poste de chef de Division – services techniques;

ATTENDU : la description de tâches pour le poste de chef de Division – services techniques préparée par M. Alain Roy, ing. et directeur associé aux Services techniques;

ATTENDU : l'évaluation de ce poste qui le situe à la classe 3 de la structure salariale des employés-cadres de la Ville de Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'ouverture d'un poste de chef de Division – services techniques, se situant à la classe 3 de la structure salariale des employés-cadres de la Ville de Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6463**

### Nomination d'un chef de Division – services techniques

ATTENDU : l'ouverture du poste du chef de Division – services techniques;

ATTENDU : la recommandation de MM. Alain Roy, ing. et directeur associés aux Services techniques et Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, à l'effet de nommer M. Francis Tardif à titre de chef de Division – services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à la nomination de M. Francis Tardif à titre de chef de Division – services techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**QUE** les conditions de travail de M. Francis Tardif soit celles prévues à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Saint-Georges.

**QUE** le salaire de M. Francis Tardif soit fixé à la classe 3, échelon 6.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6464**

### Adoption d'une nouvelle politique salariale pour les employés-cadres de la ville

ATTENDU : qu'un comité a été mis sur pied pour réviser l'évaluation des postes-cadres et la structure salariale des employés-cadres de la Ville;

ATTENDU : que ce comité s'est adjoint les services de la firme Gendron Conseil;

ATTENDU : la recommandation faite par le comité et le consultant à l'effet d'adopter une nouvelle évaluation des postes-cadres et une nouvelle structure salariale;

ATTENDU : qu'un exercice indépendant a été réalisé par le même consultant pour les postes de directeur général, directeur général adjoint et greffier;

ATTENDU : les discussions intervenues avec les représentants de l'Association des cadres de la Ville de Saint-Georges, concernant les autres modifications à apporter à la politique salariale des employés-cadres;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte une nouvelle politique salariale des employés-cadres de la Ville, incluant l'évaluation des postes-cadres et la nouvelle structure salariale, tant pour les employés-cadres que pour les postes de directeur général, directeur général adjoint et greffier, le tout conformément au projet de politique joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6465**

### Adoption d'une politique révisée concernant les conditions de travail des employés-cadres

ATTENDU : les discussions intervenues avec les représentants de l'Association des cadres de la Ville de Saint-Georges, concernant des modifications à apporter à la politique concernant les conditions de travail des employés-cadres;

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier la politique afin de faire certains ajustements;

ATTENDU : que cette nouvelle politique couvrira la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la politique concernant les conditions de travail des employés-cadres de la Ville, laquelle politique est jointe à la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6466**

### Indexation du salaire du chef de Division – sécurité du territoire

ATTENDU : que les conditions de travail de M. Rémi Tardif prévoient que son salaire soit indexé au même taux que l'indexation de salaire des policiers;

ATTENDU : qu'aucune entente n'est encore intervenue avec le syndicat des policiers municipaux pour les années 2007 et suivantes;

ATTENDU : qu'il y a lieu de faire un certain ajustement en attendant une convention collective avec les policiers soit réglée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QU'**une indexation du salaire de M. Rémi Tardif soit accordée au taux de 2.5% par année pour les années 2007, 2008 et 2009.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6467**

### Indexation salariale du salaire du chef de division – Services auxiliaires

ATTENDU : que le contrat de M. Poulin prévoit que son salaire soit indexé au même taux que l'indexation de salaire des policiers;

ATTENDU : qu'aucune entente n'est encore intervenue avec le syndicat des policiers municipaux pour les années 2007 et suivantes;

ATTENDU : qu'il y a lieu de faire un certain ajustement en attendant une convention collective avec les policiers soit réglée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QU'**une indexation du salaire de M. Gaétan Poulin soit accordée au taux de 2.5% par année pour les années 2007, 2008 et 2009.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6468**

### Adoption d'une politique de gestion contractuelle

ATTENDU : que le gouvernement du Québec oblige toutes les municipalités à adopter au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011 une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU : le projet de politique préparé par Mme Louise Côté, chef de division – Approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adopte la politique de gestion contractuelle jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite.

**QUE** cette politique soit en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6469**

### Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2011

ATTENDU : que suite à une modification de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011 et le publier sur le territoire de la ville;

ATTENDU : le calendrier préparé par Mme Julie Cloutier greffier suppléant, le tout conformément au Règlement 391-2010 concernant le déroulement des séances du conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adopte, pour l'année 2011, le calendrier des séances ordinaires préparé par Mme Julie Cloutier greffier suppléant, lequel calendrier est joint à la présente pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6470**

### Acceptation de l'offre de les Entreprises Roy et Nadeau Inc. pour le service de location d'équipements au centre de ski

ATTENDU : que Cléri Sport n'offrira plus le service de location d'équipements de ski et planche à neige au centre de ski;

ATTENDU : l'offre de les Entreprises Roy et Nadeau Inc. pour gérer la boutique de ski pendant la saison 2010-2011 et qu'ils détiennent les assurances requises à cet effet;

ATTENDU : la recommandation de la Commission consultative des loisirs et de la culture à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'offre de les Entreprises Roy et Nadeau Inc. pour gérer la boutique de ski au centre de ski pendant la saison 2010-2011 au coût de 1 000 \$ + toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-6471**

### Embauche temporaire d'un chef de Division – sport et plein air

ATTENDU : le départ pour congé de maternité de Mme Isabelle Gagnon chef de Division – sport et plein air;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines à l'effet d'autoriser l'embauche de M. Jean-Marie Dionne à titre de chef de Division – sport et plein air;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Jean-Marie Dionne à titre de chef de Division – sport et plein air au centre de ski pour le remplacement du congé de maternité de Mme Isabelle Gagnon et ce à partir du 14 décembre 2010.

**QUE** les conditions de M. Jean-Marie Dionne soient celles prévues à la politique des conditions de travail des employés-cadres classe 2, échelon 1.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2010

Le greffier dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue le 7 décembre 2010 pour l'approbation du **Règlement numéro 390-2010 prévoyant le remboursement d'une dépense de 14 816,48 \$ du fonds général par les immeubles desservis par l'usine de filtration pour des travaux au réservoir de la 25<sup>e</sup> Avenue (R-3)**, dans lequel certificat il est indiqué qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue de référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

### LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

### LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de novembre 2010 au montant de 5 347 500 \$ est déposée au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de novembre 2010 est déposé au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de novembre 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de novembre 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de novembre 2010 est déposé au conseil.

### RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de personnel temporaire pour des activités au centre de ski pour la période du 15 novembre 2010 au 30 avril 2011 est déposé au conseil.

### RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DE POLICE

Un rapport d'embauche d'une secrétaire temporaire pour remplacement d'un congé de maternité au Service de police pour 2 jours par semaine rétroactivement au 6 décembre 2010 et pour 5 jours par semaine à compter du 16 décembre 2010 est déposé au conseil.

## **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 4 items, est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le conseiller Marcel Drouin donne un compte rendu de la dernière rencontre du comité de revitalisation du centre-ville.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Rolland Therrien demande si la Ville peut participer financièrement à la levée de fonds de la guignolée effectuée par les Chevaliers de Colomb.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 45, sur proposition de monsieur le conseiller Jean Perron, appuyé par madame la conseillère Irma Quirion, la séance est levée.**

**FRANÇOIS FECTEAU**  
Maire

**JEAN M<sup>C</sup>COLLOUGH**  
Greffier

\*\*\*\*\*